



Les adolescents ont droit de

Le 26 février, Niort élira son premier Conseil municipal adolescent. Une expérience qualifiée de "révolutionnaire" par le sociologue Michel Fize.

Face à un jeune qui n'est plus tout à fait un enfant mais pas encore un adulte, on ne sait pas toujours comment réagir. Beaucoup d'adultes, plutôt que guider l'adolescent dans sa réflexion, ont tendance à le museler d'un "C'est l'âge bête" définitif. Pourtant ces jeunes filles et jeunes hommes ont des idées et des

centres d'intérêt qui leur sont propres, souvent tournés vers l'avenir, qu'il serait parfois judicieux d'écouter. Le Conseil municipal de Niort, sur l'initiative de sa première adjointe chargée des enseignements et du temps libre, Françoise Billy, a décidé de ne plus se passer de leurs avis en créant un Conseil municipal

adolescent (CMA). Pendant tout le mois de janvier, les élus de quartier se sont rendus dans les huit collèges de Niort (six publics et deux privés), à la rencontre des collégiens. Chaque classe de 4^e et de 5^e est à présent chargée de désigner un garçon et une fille. Les trente-deux conseillers une fois élus devront trouver eux-mêmes leur mode de fonctionnement qui devrait vraisemblablement se faire par commissions. Chacune de ces commissions aura un adulte référent issu du monde associatif,

uniquement chargé d'apporter son aide pratique, mais qui n'aura pas son mot à dire sur les choix de la commission. Il n'y aura pas de domaine interdit à ce CMA qui deviendra, en quelque sorte, la voix de tous les adolescents niortais qui pourront ainsi donner leur point de vue. Non seulement sur les dossiers jeunesse, mais aussi sur la circulation, la ville, etc. même s'ils ne font pas partie du même collège que la commission représentant le dossier qui leur est cher. En se plongeant dans les dossiers, les

Entretien avec Michel Fize : une expérience

Sociologue au CNRS, spécialiste des questions d'adolescence et de jeunesse, cet ancien conseiller de Marie-George Buffet qui a secondé le cabinet de Bertrand Delanoë pour la constitution d'une assemblée de jeunes à Paris, participe aux réflexions autour de la création du Conseil municipal adolescent à Niort.

VIVRE À NIORT : Quelle différence y a-t-il entre le Conseil municipal des enfants et celui des adolescents ?

Michel Fize : Ce n'est pas tant la catégorie de population qui fait la différence mais plutôt la logique qu'on y met derrière. On demande aux enfants

du Conseil municipal enfant de réfléchir à un certain nombre de questions, mais leur réflexion n'a pas pour effet de modifier le rapport des pouvoirs entre les élus et la tranche de population qu'ils représentent.

VAN : Le Conseil municipal ado aura ce pouvoir ?

M.F. : Il ne participera pas seulement à une réflexion, il sera associé à la construction de décisions autour des dossiers des élus. On est placé là dans une démarche révolutionnaire de démocratie !

VAN : Le Conseil municipal enfant serait donc sans utilité ?

M.F. : Absolument pas : c'est une très bonne façon de faire connaître aux enfants la vie de la cité et de leur donner le sens des responsabilités. C'est de l'éducation civique concrète.

VAN : Que peut apporter le Conseil municipal ado à la ville que n'apporte pas le "grand Conseil municipal" ?

M.F. : Prenons un exemple concret. Quand on va faire "plancher" ces ados, comme l'élu municipal en a le projet, sur le Plan de déplacement urbain, le point de vue de ces jeunes qui sont de grands utilisateurs, viendra s'ajouter à tous les autres et compléter de manière constructive la réflexion.

Ils apporteront un point de vue qui aurait manqué.

VAN : Ce type de Conseil a-t-il déjà été tenté ?



Michel Fize

ts cité

membres du CMA apprendront quelles sont les compétences d'une ville ; et si le domaine qui les intéresse ne devait pas s'avérer du ressort de la ville, ils seraient dirigés vers le bon interlocuteur. Elus pour deux ans, les trente-deux conseillers auront ainsi suffisamment de temps pour s'éveiller à la citoyenneté et voir évoluer leurs dossiers. Pour autant, n'étant pas élu du peuple, le Conseil municipal adolescent n'aura pas de budget alloué. Il sera une assemblée consultative mais pas exécutive. Ces porteurs de demandes des collégiens ne participeront à la décision que s'ils sont entendus par les élus du "grand" Conseil municipal. Pour mettre toutes les chances de leur côté, ils devront

Le Conseil municipal adolescent, en pratique...

Date des élections :
le 26 février 2002.

Nombre de conseillers :
32 (16 garçons - 16 filles).

Age des conseillers :
de 12 à 14 ans.

Premier conseil (conseil constitutif) :
le 15 mars 2002.

Fréquence des conseils :
trois par an.

Durée du mandat : deux ans.

Où pourra-t-on consulter les résultats ?

Ils seront diffusés dans les collèges et également consultables dans le bureau centralisateur en mairie.

présenter des propositions argumentées. Le CMA ne sera pas un jouet ni un lieu de parole, il sera un lieu d'action au sein duquel les élus seront au service de ceux qu'ils représentent. C'est l'essence même de la citoyenneté. ■

Jacques Brinaire

e "révolutionnaire"

M.F. : *Oui, à Nanterre et à Seclin dans le Pas-de-Calais. A Nanterre, la tranche d'âge est trop large (15-25 ans) : les plus grands ont tendance à imposer leur réflexion. A Seclin, par exemple, le budget de la jeunesse est préalablement discuté avec les élus du Conseil municipal ado.*

VAN : *N'est-ce pas un peu un gadget démocratique ?*

M.F. : *Certainement pas ! L'expérience niortaise est révolutionnaire. L'enjeu est extraordinaire. C'est primordial pour la démocratie participative. De plus, cela améliore considérablement*

le regard qu'ont les jeunes sur eux-mêmes. Ils ne sont plus en manque de confiance, n'ont plus le sentiment d'être laissés de côté. Non seulement ce n'est pas un gadget, mais j'ai en tête de m'inspirer de Niort pour modéliser cette expérience et la proposer, clé en main, à d'autres municipalités.

Livres récents de Michel Fize sur le sujet :

Le deuxième homme (réflexions sur la suggestion sociale de la jeunesse) aux Presses de la Renaissance.

A paraître en mars :

Les adolescents aux éditions Cavalier bleu, collection "Idées reçues".